

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 92 (1941)
Heft: 9-10

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En 1925, la Société forestière suisse le proclame membre d'honneur, de même, en 1930, la « Society of American Foresters ».

Il ne saurait être question de donner ici la liste des très nombreuses publications du défunt. Nous nous bornerons à noter que les articles et études parus dans les Annales de la Station de recherches forestières, de 1891 à 1934 (vol. I—XVIII), ne sont pas moins de 31. Ces articles ayant tous été publiés en langue allemande, il est possible que leur liste sera reproduite dans la « Zeitschrift »; nous y renvoyons éventuellement ceux que cela pourrait intéresser.

Les dernières années de Ph. Flury, vécues à Kilchberg près de Zurich, furent hélas bien assombries par une diminution progressive de sa vue, à tel point que peu avant sa fin il était devenu aveugle. A cela vint s'ajouter un état de surdité assez accusée et une forte dégénérescence de la mémoire. Aussi conçoit-on combien, depuis la mort de sa fidèle épouse, en 1940, le pauvre homme jouissait peu de la vie, n'ayant plus ni la possibilité de lire ni de se promener sans aide. La mort lui fut vraiment une délivrance.

Ainsi s'en est allé un savant sylviculteur, dont les œuvres lui survivront et qui a grandement honoré son pays. Qu'il repose en paix !

A ses cinq enfants, en particulier à sa fille qui lui tint fidèle compagnie jusqu'à sa fin, nous adressons l'expression de notre très vive sympathie.

Tous ceux qui ont connu cet homme, très franc d'allure, ce chaud patriote, en garderont un pieux et réconfortant souvenir.

H. Badoux.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du comité permanent sur l'exercice 1940—1941.

Présenté à l'assemblée générale annuelle le 1^{er} septembre au Bürgenstock, par son président M. F. Grivaz, inspecteur cantonal des forêts à Lausanne.

Conformément à nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport de votre comité sur l'exercice 1940—1941.

Cette activité a subi l'influence des temps que nous vivons. Si, au début, le nombre des séances a été des plus restreints (la première n'a eu lieu que le 19 avril 1941), en fin d'exercice, par contre, de nombreuses questions ont dû être résolues.

Votre comité s'est réuni quatre fois et a liquidé entre temps, par voie de circulation, toutes les affaires dont l'urgence l'exigeait.

Nous avons eu le regret de perdre, au cours de l'exercice, de fidèles et dévoués membres. Ce fut d'abord :

Hans Steiger, inspecteur cantonal des forêts à St-Gall, né en 1884, qui est décédé le 5 octobre 1940. Sa mort si brusque et si inattendue a affligé tout le corps forestier, tant il était d'un abord aimable. En 1909, il obtint le brevet d'éligibilité à un poste forestier supérieur. En 1910,

il devient inspecteur des forêts de la commune de Klosters. Huit ans plus tard, il est adjoint à l'inspection cantonale des forêts de son canton. En 1919, il est nommé inspecteur de l'arrondissement de St-Gall, poste où il peut montrer ses qualités réelles de forestier, lors des dégâts causés à ses forêts par un terrible ouragan, en 1920. Dès 1932, il remplace notre ancien collègue, M. Graff, inspecteur cantonal des forêts, dont le souvenir est resté si vivant parmi nous et qui fut un président si distingué de notre société. C'est à ce poste que Hans Steiger est décédé. Ses nombreux amis, lorsqu'ils pensent à lui, se remémorent tous ce chant : « Es war ein Kamerad. »

Puis *Oscar Bader*, inspecteur forestier à Andelfingen (Zurich), décédé le 18 janvier 1941, âgé de 49 ans seulement. Un ancien accident, ayant provoqué un déplacement de vertèbre, fut la cause de la maladie qui devait l'emporter. Il fut un forestier de corps et âme; ce n'était pas pour lui une profession que celle qu'il remplissait, mais une vocation. Il débuta comme assistant, en 1918, à l'inspection cantonale des forêts de Zurich. Deux ans plus tard, il y devient adjoint et depuis 1922 on le trouve à la tête de l'arrondissement qu'il n'a plus quitté. Il s'est intéressé plus spécialement aux questions de protection de la nature, à côté de la culture de ses forêts. Nous lui garderons le souvenir d'un collègue qui n'a pas eu une vie pleine de félicité.

Ensuite *Joseph Knüsel*, ancien inspecteur cantonal des forêts à Lucerne, décédé le 9 mars, à l'âge de 79 ans. M. Knüsel fut, durant toute son existence et dès son plus jeune âge, un ami passionné de la forêt. Après avoir obtenu son brevet d'éligibilité en 1885, il est peu après mis à la tête de l'arrondissement de l'Entlebuch, puis successivement de ceux de Lucerne, de Hochdorf et de Sursee. Il travailla avec énergie et succès, pendant toute cette époque, à la suppression des coupes rases. Il prit, en outre, une part active aux nombreux cours et excursions forestiers organisés pour les agriculteurs, ainsi qu'au développement de l'école cantonale d'agriculture de Sursee. En 1919, il est nommé inspecteur cantonal à Lucerne, poste qu'il occupa avec distinction jusqu'au moment de sa retraite, en 1935. Durant 50 ans, Monsieur Knüsel a travaillé à l'avenir forestier et il nous est agréable de relever, en ce jour de notre réunion dans ce pays, les mérites éminents de ce collègue distingué.

Gottlieb Stirnemann, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à Muri (Argovie), décédé le 25 mars, était à la retraite depuis 1935. Il avait été inspecteur de l'arrondissement de Muri pendant 33 ans, après avoir travaillé pendant quatre ans au service des douanes à Genève et à Kreuzlingen, n'ayant pu au début trouver de place comme forestier. Son souvenir restera attaché aux brillantes opérations qu'il a fait faire aux communes de son arrondissement, par le rachat de forêts bourgeoises. Tous ceux qui ont connu ce collègue aussi modeste que droit, en garderont un fidèle souvenir.

Dr *Philippe Flury*, né en 1861 à Balsthal, obtint en 1885 son

diplôme de forestier. Comme jeune praticien, il travaille dans les forêts du Sihlwald où, dès le début, ses qualités exceptionnelles le firent apprécier et le désignèrent, trois ans plus tard, au poste d'assistant — il en devint plus tard l'adjoint du directeur — à la Station fédérale de recherches forestières nouvellement créée, poste qu'il a conservé jusqu'au moment de sa retraite, en 1934. Pendant 49 ans, Philippe Flury a travaillé à l'avancement de la science forestière et à l'honneur de notre Institut de recherches. Ses publications innombrables, ses recherches sur l'accroissement, plus particulièrement, lui ont valu une renommée mondiale par leur précision et leur exactitude. En 1909, notre Société lui confia la publication de la « Suisse forestière », un travail d'une tenue parfaite et aujourd'hui encore de la plus grande actualité. Pour la première fois, le pays était informé de ses conditions forestières. En 1918, le Conseil de l'Ecole polytechnique lui confère le titre de *docteur « honoris causa »* pour ses recherches sur l'accroissement et, peu après, notre Société l'acclame *membre d'honneur*. Philippe Flury était un membre assidu de la Société forestière suisse, et même ces dernières années, alors qu'il ne voyait presque plus, il tenait encore à assister à nos séances, conduit par un de ses fidèles amis. Ceux qui ont connu M. le Dr Flury verront toujours cette figure énergique et bienveillante. Aussi le 27 juillet, jour de son décès, à l'âge de 80 ans, le deuil fut-il général parmi ses collègues. Inclignons-nous respectueusement devant le souvenir de cet homme qui a si grandement honoré le corps forestier suisse tout entier.

Je vous prie de vous lever pour honorer la mémoire de ces chers disparus et d'associer à ce geste tous nos camarades étrangers, victimes de leur devoir et morts pour leur pays.

Des démissions au nombre de 4 sont parvenues, démissions provoquées par des changements de fonctions ou par les conditions matérielles résultant de la mise à la retraite. J'espère qu'un jour notre Société saura retenir ces membres qui nous quittent uniquement par nécessité financière et créera, avant qu'il soit longtemps, une catégorie de membres vétérans exonérés de cotisations. Je regrette que mes propositions dans ce sens, faites au cours de ma présidence, n'aient pu être prises en considération.

Notre *effectif* est à ce jour de 7 membres d'honneur, 504 membres ordinaires et 9 membres étrangers, soit, au total, 520.

Les *finances* de notre Société sont en légère diminution. Les comptes de l'exercice restent dans le cadre des budgets de nos différents comptes.

Celui de la *Société* proprement dit boucle avec un déficit de 493,40 fr., contre un déficit prévu de 650 fr.; il accuse une fortune, au 30 juin, de 10.663,95 fr.

Le *Fonds pour publications* ascende, au 30 juin, à 18.526,45 fr., accusant une diminution de 585,70 fr. Suivant votre décision, il a été prélevé sur ce fonds une somme de 2500 fr., destinée à alimenter le

fonds des recherches forestières à l'Ecole polytechnique. Ce fonds est actuellement constitué; notre Société figure dans ses statuts comme société fondatrice avec l'Ecole forestière, l'Association suisse d'économie forestière et l'Association forestière vaudoise.

Le *Fonds Morsier* continue à capitaliser et se monte au 30 juin à 19.831,55 fr. Aucune bourse n'a été sollicitée en cours d'exercice.

Votre comité remercie tous les généreux donateurs : *les cantons* qui continuent à verser leur obole au Fonds pour publications, *la Société vaudoise de sylviculture*, *le Fonds vaudois Conrad Bourgeois* et, plus particulièrement, M. l'inspecteur général des forêts *M. Petitmermet*, qui continue à nous assurer une subvention fédérale des plus précieuses.

Relevons, pour terminer, notre contribution à l'impôt de sacrifice de 715,80 fr.

* * *

Nos *périodiques* forestiers continuent à voir le nombre des abonnés en régression. Il faut cependant constater que cette régression se stabilise, car la diminution par rapport à l'exercice précédent provient presque exclusivement d'abonnés qui n'ont pu être atteints à l'étranger du fait des circonstances actuelles. Je saisis cette occasion pour vous demander à tous une active propagande, car tant la *Zeitschrift* que le *Journal* méritent une diffusion plus grande.

Je remercierai tout particulièrement nos rédacteurs, MM. les professeurs Badoux et Knuchel, dont la tâche n'est pas facile du fait d'un manque de collaboration du personnel forestier.

Je réitère à M. le professeur *Badoux* les vœux exprimés à l'occasions de ses 70 ans et lui souhaite, au nom de la Société, une heureuse retraite de son poste de professeur à notre Ecole forestière.

Aucun *supplément* n'a été publié au cours de l'exercice. L'excellent travail de M. le Dr Knuchel sur les « Holzfehler » a été remis gratuitement à 340 de nos membres, dépense supportée par le fonds pour publications, à raison de 2,50 fr. l'exemplaire. Espérons qu'une traduction française verra sous peu le jour.

Les circonstances actuelles ont remis en vogue le travail de notre regretté membre d'honneur, M. le Dr Flury, sur la « *Suisse forestière* ». De nombreux exemplaires ont été vendus.

Quant au solde de « *Il god Grischum* », sa liquidation est en bonne voie.

M. *Henne*, ancien inspecteur fédéral des forêts, membre d'honneur, a terminé son travail sur l'histoire de notre Société pendant les cinquante dernières années, pour les années 1893 à 1941; c'est la suite de la publication Landolt, éditée en l'honneur du cinquantenaire en 1893. Le travail est à l'impression, sera complété et vous sera remis lors du centenaire en 1943.

* * *

Selon votre décision, une délégation de votre comité a eu une entrevue avec M. le colonel Schuler, chef de la *Section des dispenses*,

au sujet des congés militaires à accorder au personnel forestier et au personnel indispensable à l'exploitation des forêts. Je remercie ici M. le colonel Schuler de la bienveillance avec laquelle il nous a reçus et de la compréhension montrée au cours de la discussion. La séance n'a pas été inutile, car les résultats ont été favorables. Nous pouvons nous déclarer satisfaits des dispenses accordées pendant la dernière période d'exploitation et ne pouvons que souhaiter qu'il en soit de même dorénavant.

* * *

Différentes motions ont été présentées que nous résumerons brièvement, des extraits de nos délibérations ayant déjà été publiés dans nos périodiques.

Ecole forestière. La mise à la retraite, pour raison d'âge, du titulaire de la chaire de *politique forestière* a mis en question la réorganisation de ce poste. En effet, un enseignement aussi disparate ne pouvait être confié à une seule et même personne. Votre comité est intervenu auprès du Conseil de l'Ecole polytechnique pour la remise à des spécialistes de l'enseignement de la protection de la forêt contre les plantes et contre les animaux et de celui de la protection contre les avalanches. Il a saisi cette occasion pour demander à ce Conseil d'examiner avec attention la question de la technique forestière, dont l'enseignement laisse à désirer, plus particulièrement pour le forestier de montagne, et l'introduction d'un cours sur la chasse, au point de vue des dégâts causés par le gibier.

Il est intervenu ensuite pour le maintien du poste de *professeur ordinaire* pour l'enseignement de la politique forestière, auquel serait ajouté celui, nouveau, de l'*administration* forestière. Le Conseil de l'Ecole avait l'intention de confier cet enseignement à un chargé de cours, ce qui aurait eu comme conséquence malheureuse, pour notre Ecole forestière, de réduire le nombre des professeurs ordinaires à deux.

Dans ces deux interventions, nous avons eu gain de cause; nous en remercions le Conseil de l'Ecole polytechnique et plus particulièrement son président, M. le Dr Rohn.

Organisation forestière. M. Ammon, notre collègue de l'Emmental dont l'heureuse activité est si grande — rappelons seulement ses articles dans la presse, du plus haut intérêt — demande une intervention de notre Société auprès du Conseil fédéral en vue d'une meilleure organisation forestière. Il faut, en effet, constater combien aujourd'hui la surface soumise à une gestion technique est encore irrationnellement grande dans certains cantons, trop grande pour permettre les interventions sylvicoles qui devraient pouvoir être exigées. Il est anormal aussi de devoir constater que dans de nombreux cantons existe encore le système des gardes forestiers communaux, système pouvant être remplacé combien avantageusement par celui des triages forestiers.

Une adresse a été remise à M. le chef du Département fédéral de

l'intérieur demandant à ce que soit déterminé pour chaque canton ce qu'entend la loi fédérale par « nombre suffisant d'agents forestiers supérieurs » et demandant l'introduction obligatoire du système des triages, en ce qui concerne le personnel subalterne.

La question de cette organisation devrait être intimement liée à l'octroi des subventions fédérales.

Il est à souhaiter qu'une prompt solution intervienne et surtout que l'on se rende enfin compte, dans certains grands cantons, de l'importance économique du travail du forestier et de la rentabilité d'une action intensive. Il faut que certains hommes politiques arrivent à voir dans ce fonctionnaire autre chose qu'une charge pour le budget.

Programme pour l'après-guerre. M. Bavier demande à notre Société de prendre en mains la question de mise sur pied d'un plan d'action pour l'après-guerre, plan à étudier aujourd'hui déjà et devant être prêt au moment voulu. Il pose le problème sur trois plans différents :

Préparation de la revision de la législation fédérale,
extension des recherches forestières et
service de presse.

Les *recherches forestières* se font en Suisse à une allure trop lente. Le manque de personnel et de moyens financiers en sont les causes. Les recherches se font les unes après les autres, alors que les plus pressantes devraient être étudiées parallèlement. Mais une action aussi énergique réclame des moyens qui ne sont pas à disposition. Les propositions pour financer ces recherches, faites par diverses organisations, n'ont pas été heureuses; elles chargeaient trop lourdement les caisses forestières, au lieu de rechercher une perception plus modeste, mais garantie chaque année.

Le *service de presse* a toujours laissé à désirer. Le forestier n'est pas un chevalier de la plume. Rares sont les polémistes. Un service devrait être organisé et assuré peut-être par l'Association suisse d'économie forestière.

La *législation fédérale*, vieille de près de 40 ans, devrait être révisée, peut-être plus dans son règlement d'exécution que dans la loi elle-même. Une commission de notre Société, composée de forestiers de différentes régions, est au travail et présentera plus tard ses conclusions. Un contact a été pris avec le Département fédéral de l'intérieur, afin de rechercher une liaison entre la commission du Conseil des Etats, chargée de l'étude de la motion Vieli préconisant dans un de ses points la revision de la législation forestière, et la commission de notre Société. La proposition Bavier est donc venue à son heure et permettra à des voix de techniciens de se faire entendre dans une commission parlementaire. Espérons-le du moins !

Aménagement territorial. M. Brodbeck, à Bâle, demande au comité de s'intéresser au mouvement du plan national (« Landesplanung »). Ce mouvement, partant de la Société suisse des ingénieurs et architectes,

votre comité, par un de ses membres, M. Fleisch, cherche à entrer en rapport avec M. Peter, président de ce mouvement.

* * *

Telle fut, Messieurs, l'activité de votre comité pendant le dernier exercice.

Et j'en arrive au terme de mon mandat de président. L'année dernière, je vous ai informés de ma démission; aujourd'hui je vous la remets; elle est irrévocable.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée. J'ai cherché à remplir mes fonctions dans l'intérêt de notre Société; j'aurais voulu faire plus et particulièrement mettre un peu d'ordre dans nos archives. Malheureusement, la mobilisation, le service militaire, m'en ont empêché. Dès que les temps seront normaux, ce sera une tâche à laquelle le comité devra absolument s'attacher.

Je ne saurais terminer sans adresser une pensée à nos membres à l'étranger. De presque tous, nous sommes sans nouvelles; les uns sont en pays occupés, les autres en pays en guerre. Formons des vœux pour tous.

Et pensons à tout ce que nous devons à la Providence qui nous a épargnés, jusqu'à maintenant, de façon si miraculeuse. Pensons à notre Armée qui veille toujours, l'arme au pied, et adressons-lui notre salut patriotique, plus particulièrement à ceux de nos membres sous les drapeaux.

La forêt suisse, pendant cette dernière année d'économie de guerre, a contribué au ravitaillement de nos populations avec un maximum d'effort. Les forestiers ont tous travaillé à l'honneur de leur profession. L'effort qui nous est demandé pour la campagne prochaine sera plus grand encore. Préparons-nous, souhaitons seulement de pouvoir travailler dans la paix et dans la liberté.

Réunion annuelle de la Société forestière suisse au Bürgenstock.

(1^{er} septembre 1941.)

Lors de la réunion de l'an dernier, il avait été décidé que celle de 1941 aurait lieu dans le canton de Fribourg, au cas où la situation générale serait redevenue normale. Hélas! il n'y a pas d'amélioration à ce sujet et la guerre continue à sévir, semant plus que jamais ruines, destructions et désolation. C'est la raison pour laquelle le canton de Fribourg ne voyant pas la possibilité, à cause des difficultés de transport, d'organiser les excursions prévues, a dû renoncer de nouveau à recevoir les forestiers suisses.

Le comité permanent de notre Société a estimé qu'une réunion administrative devait cependant avoir lieu. Et il a choisi pour cela le